



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 février 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Gilles Favreau, décédé le 23 janvier à l'âge de 75 ans;
- madame Micheline Lalande, décédée le 27 janvier à l'âge de 59 ans.

RÉSOLUTION 2019-02-055
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par l'insertion, après le point 14, du suivant :

14.1. Offre de bail avec option d'achat – Bâtiment situé sur le lot 2 502 599 – 385, chemin de la Côte Sud.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, le citoyen Louis Cayouette dépose une copie de sa demande au sujet des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée.

**RÉSOLUTION 2019-02-056
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN – 200, RUE HECTOR-
LANTHIER – ZONE C-3 319 – DOSSIER 1811-DM-360**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au projet du concessionnaire Volkswagen à être érigé au 200, rue Hector-Lanthier sur le lot 6 245 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 319.

Madame la conseillère Lori Doucet quitte la salle des délibérations quelques minutes puis se joint à nouveau au conseil.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le projet du concessionnaire Volkswagen à être érigé au 200, rue Hector-Lanthier sur le lot 6 245 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 1,5 mètre la distance entre les cases de stationnement et le bâtiment, représentant une dérogation de 1,5 mètre, soit 50 % inférieure à la norme minimale de 3 mètres prescrite à l'article 173 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- à 0 mètre la bande de terrain paysagée autour du bâtiment, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 100 % inférieure à la norme de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-057
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 en modifiant la résolution 2019-01-033 pour qu'elle se lise :

DE mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre des procédures judiciaires contre la firme Ingémax inc. pour la réalisation de travaux correctifs suite aux problématiques d'alignement des voies, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes-Tourelles (sud) et le chemin de fer.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2019 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-058
RÈGLEMENT RV-1441-071 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-071 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'addition de dispositions particulières à la zone I-1 129 et y permettre les jeux d'évasion et d'énigmes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-059
RÈGLEMENT RV-1441-072 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-072 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux stations-services.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-060
RÈGLEMENT RV-1441-073 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-073 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-1 210-2 et R-1 210-3, par l'établissement de leurs dispositions particulières et par l'agrandissement des zones R-1 210 et CONS 207.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-061
RÈGLEMENT RV-1441-074 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-074 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans les zones R-1 306 et R-1 308.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-062
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-075 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-075 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 4 décembre 2018, suivant la résolution 2018-12-703;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 15 janvier 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-075 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux conditions de remisage extérieur des équipements dans les zones « résidence (R) » et « communautaire (P) ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-063
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-076 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-076 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans la zone R-1 423.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-064
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-077 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-077 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de disposition ayant trait à la location de logement de particuliers.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-065
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-078 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-078 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture, la transformation et la vente du cannabis à des fins médicales.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-066
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-007 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-007 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la fondation d'une construction accessoire de grande superficie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-067
RÈGLEMENT RV-1447-022 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1447-022 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-1 210-2.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-068
RÈGLEMENT RV-1654 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt, au montant de 620 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-069
RÈGLEMENT RV-1655 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-070
RÈGLEMENT RV-1656 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1656 décrétant l'acquisition de compresseurs pour l'aréna et leur financement par emprunt, au montant de 110 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-071
RÈGLEMENT RV-1657 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 15 janvier 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1657 décrétant des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Côte entre la rue Hubert-Aquin et l'autoroute 13 et autorisant un emprunt à cette fin, au montant de 3 778 000 \$.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-072
RÈGLEMENT RV-1045-10**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1045-10 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-073
RÈGLEMENT RV-1441-075**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-075 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux conditions de remisage extérieur des équipements dans les zones « résidence (R) » et « communautaire (P) ».

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-074
RÈGLEMENT RV-1444-010**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-010 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la résidence de tourisme, à la transformation et à la vente de cannabis à des fins médicales.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-075
RÈGLEMENT RV-1497-5**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-5 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires en ce qui a trait aux affaires syndicales.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-076
RÈGLEMENT RV-1658**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1658 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-02-077
RÈGLEMENT RV-1659**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1659 prévoyant l'acquisition d'un logiciel et son financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-02-078
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 21 décembre 2018 au 10 janvier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-079
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018 montrant un total des activités de 4 855 519,82 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-080
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 17 janvier 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le même jour, montrant un montant payable total de 14 437,78 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-081
RADIATION DE COMPTES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la radiation des comptes de facturation diverse au montant total de 100 \$ tels que détaillés au rapport du Service de la trésorerie en date du 20 décembre 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-082
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 5 000 \$ pour l'achat de balises pour pistes cyclables et pics de rue (projet 31 001 B);

B) 10 000 \$ pour la mise à jour et l'ajout d'éclairage dans les parcs et les édifices (projet 799 009 C);

C) 20 000 \$ pour l'ajout de fontaine à boire dans les parcs et installation (projet 799 019 B);

D) 5 000 \$ pour le pavage dans les parcs (béton, bordures et pavé) (projet 799 030 C);

E) 25 000 \$ pour l'achat d'un déshumidificateur pour l'espace administratif du Service des travaux publics (projet 813 009);

F) 15 000 \$ pour le remplacement de l'unité de climatisation des locaux du Service des ressources humaines et de la paie (projet 811 020);

G) 22 000 \$ pour l'acquisition d'un logiciel « Conseil et comités sans papier » (projet 10 906).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-083
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'affecter les sommes suivantes du surplus libre accumulé :

A) 30 000 \$ pour l'achat de bacs à fleurs, poubelles et mobilier urbain (projet 799 017 B);

B) 30 000 \$ pour la mise à niveau des portes de garage à la caserne d'incendie (projet 814 008).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-084
SOUMISSIONS – FOURNITURE D'ALUN LIQUIDE À L'USINE
D'ÉPURATION – 1^{er} FÉVRIER 2019 AU 31 JANVIER 2020 – CONTRAT
2019-1676**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Produits chimiques Chemtrade Canada ltée 3450, boulevard Gene-H.-Kruger, bureau 210 Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3	210 818,16 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 29 janvier 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 15 janvier 2019.

D'accepter l'offre de Produits chimiques Chemtrade Canada ltée au montant de 210 818,16 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour la fourniture d'alun liquide à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 – Contrat 2019-1676.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-085
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE –
SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Saint-Eustache ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-086
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE L'AGENCE
MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 2**

ATTENDU le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et son entrée en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, pour le volet 2 du programme mentionné au préambule et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la demande déposée qui totalisent 12 000 \$, et de confirmer que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

D'attester que les renseignements indiqués au formulaire sont exacts.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur adjoint de la sécurité civile, monsieur Claude Prévost, à signer au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-087
GESTION DES EAUX PLUVIALES – DRAINAGE ET NIVELLEMENT DU
STATIONNEMENT SITUÉ AU 1665, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND –
DEMANDE D’AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de drainage et de nivellement du stationnement situé sur le lot 2 505 083 du cadastre du Québec au 1665, boulevard Lionel-Bertrand inclut le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l’extérieur de l’aire retenue pour fin agricole ainsi qu’à l’extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s’objecte pas à la délivrance d’un certificat d’autorisation du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’autoriser la firme Équipe Laurence inc. à solliciter auprès du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l’autorisation pour des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de drainage et de nivellement du stationnement situé sur le lot 2 505 083 du cadastre du Québec.

D’obtenir du propriétaire, la société Prologue inc., l’engagement de transmettre au ministère (MELCC) une attestation d’un ingénieur sur la conformité des travaux avec l’autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-088
OFFRE D’ACHAT DE TERRAIN — HYDRO-QUÉBEC – PARTIE DU LOT
2 107 059 – ZONE TAMPON LONGEANT L’AUTOROUTE 640**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet d’offre préparé par Hydro-Québec pour la vente d’une partie du lot 2 107 059 longeant l’Autoroute 640, d’une superficie d’environ 8 056 mètres carrés, au prix de 32,90 \$ le mètre carré plus les taxes applicables le cas échéant, comprenant l’établissement d’une servitude pour les lignes de transport d’électricité.

De consentir aux modalités prévues à la version 3 du projet d’offre soumis et de mandater l’étude Turgeon et Sansoucy, s.e.n.c., notaires, pour procéder aux vérifications diligentes et préparer tout acte donnant suite à la présente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, le contrat notarié et tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de la somme de 278 217 \$ comme suit :

1. la somme de 258 617 \$ à même le surplus libre accumulé;
2. la somme de 19 600 \$ à même le poste 02-310-00-519.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-089
OFFRE DE BAIL AVEC OPTION D'ACHAT – BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT
2 502 599 – 385, CHEMIN DE LA CÔTE SUD

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour la transmission du dossier au conseil municipal ne peut être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et renoncent au délai de 72 heures prévu à la Loi;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'offre de location proposée par monsieur François Thinel, d'un garage d'une superficie d'environ 3 200 pieds carrés situé sur le lot 2 502 599 du cadastre du Québec au prix de 30 000 \$ par année pour une période de 3 ans, avec option d'achat du terrain et des équipements au gré de la Ville.

De consentir aux modalités prévues à la lettre d'intention présentée et de mandater l'étude Turgeon et Sansoucy, s.e.n.c., notaires, pour procéder aux vérifications diligentes et préparer tout acte donnant suite à la présente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, le contrat notarié et tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-090
POLITIQUE D'UTILISATION DE LA CARTE D'ACHAT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE remplacer la politique d'utilisation de la carte d'achat révisée en 2012 par celle datée du 5 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-091
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ D'ACQUISITION
D'ŒUVRES D'ART – NOMINATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE nommer monsieur Mario Adornetto à titre de membre citoyen du comité d'acquisition d'œuvres d'art, pour un mandat de 2 ans, à compter du 11 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-092
CHAMPIONNAT CANADIEN DE RINGUETTE – APPUI ET DEMANDE DE
GRATUITÉ POUR L'UTILISATION D'HEURES DE GLACE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'appuyer la candidature de l'Association régionale de ringuette des Laurentides pour accueillir le Championnat canadien de ringuette en 2021.

D'accorder à l'organisme l'utilisation gratuite d'un maximum de cent quatre-vingt-deux (182) heures de glace sur les patinoires numéros 1 et 2 de l'aréna lors du Championnat canadien de ringuette du 4 au 10 avril 2021.

Ce prêt des installations est conditionnel à la disponibilité des patinoires en raison du projet de remplacement, en 2020, de la dalle de béton de la patinoire numéro 2.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-093
EXPOSITION ANNUELLE DU CLUB DE PHOTO DE BOISBRIAND – PRÊT
DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder au Club photo de Boisbriand l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la présentation de leur exposition annuelle du 18 au 22 avril 2019.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-094
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder un don de 500 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, pour l'année 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-095
ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE – ADHÉSION 2019

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Québec-France pour l'année 2019, au montant de 60 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-02-096
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2018 montrant un total mensuel de 2 736 105 \$ et un cumulatif de 69 713 600 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-097
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
VOLKSWAGEN BOISBRIAND – 200, RUE HECTOR-LANTHIER – ZONE
C-3 319**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4045 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction du concessionnaire Volkswagen à être implanté sur le lot 6 245 195 au 200, rue Hector-Lanthier dans la zone C-3 319 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Claude D. Pigeon architecte le 20 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres le 11 décembre 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Lyne Toupin Architecte paysagiste le 20 décembre 2018;
- simulations visuelles.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-098
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MODERNIS) – 144, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 263 au 144, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 20 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 20 décembre 2018;

- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-099
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MILLE-ÎLES) – 148, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 262 au 148, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 6 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 7 décembre 2018;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-100
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MODERNIS) – 155, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 270 au 155, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 7 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 13 décembre 2018;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-101
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MILLE-ÎLES) – 164, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 258 au 164, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 6 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 7 décembre 2018;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-102
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LE MODERNIS) – 184, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 253 au 184, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 20 décembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 20 décembre 2018;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-103
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 3400, AVENUE MOISHE – ZONE R-2 513-3**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 11 janvier 2019 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 778 074 au 3400, avenue Moishe dans la zone R-2 513-3 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par David Grenier architecte le 20 novembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Gilles Lebel arpenteur-géomètre le 12 décembre 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par David Grenier architecte le 13 décembre 2018;
- simulations visuelles préparées par David Grenier architecte le 7 décembre 2018.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager de la zone tampon arrière, à la signature d'une protocole d'entente incluant le prolongement des services municipaux et à la délivrance d'un permis de raccordement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-104
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE
L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – LES HABITATIONS
TRIGONE – RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4064 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification de l'aménagement de l'espace tampon entre la zone R-3 126-1 et les zones industrielles pour le projet Les Habitations Trigone situé sur la rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes Paysagistes le 7 janvier 2019;
- estimation des coûts de l'aménagement préparé par Dubuc Architectes Paysagistes le 7 janvier 2019.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 75 000 \$ pour la réalisation des travaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-105
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – TOITURE V. PERREAULT – 3965, RUE ALFRED-
LALIBERTÉ – ZONE I-3 469**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4059 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation de l'enseigne murale pour l'entreprise Toitures V. Perreault située au 3965, rue Alfred-Laliberté, dans la zone I-3 469 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan et à la simulation de l'enseigne préparés par Zone Enseignes le 10 janvier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-106
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – CPE PELUCHE ET AVENTURE – 65, RUE
PÉLADEAU – ZONE P-1 118**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4058 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation de l'enseigne murale pour le CPE Peluche et Aventure située au 65, rue Péladeau, dans la zone P-1 118 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan et à la simulation de l'enseigne préparés par Les Enseignes Professionnelles le 10 décembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-107
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – LES ÉQUIPEMENTS QUÉ-MONT – 3685, AVENUE
DES GRANDES-TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4057 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation de l'enseigne murale pour l'entreprise Les Équipements QUÉ-MONT située au 3685, avenue des Grandes-Tourelles, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan et à la simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Montréal Néon le 26 novembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-02-108
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT
COMMERCIAL – 718-720, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 310**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2019 portant le numéro R-19-CU-4056 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour le bâtiment commercial situé aux 718-720, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 310 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par le Service d'urbanisme le 11 janvier 2019.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2019-02-109
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 20 h 40.

Adoptée